



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

**68^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Muriel Lafarge, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Claude St-Cyr, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

24-266 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 17 et par l'ajout des points 27 a), 27 b) et 27 c), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 29 avril 2024 et séance extraordinaire du 6 mai 2024 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 278, rue Yoland-Guérard
5. Dérogation mineure – 1505, boulevard Firestone
6. Dérogation mineure – 42 à 46, rue Sainte-Anne



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

13-05-2024

7. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide aux nouvelles mobilités – Convention d'aide financière – Autorisation

ADMINISTRATION

8. Règlement 151-2024-2 – Amendement le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette – Adoption
9. Règlement 171-2023-1 – Amendement le Règlement 171-2023 – Tarification des activités et services en loisir – Avis de motion
10. Règlement 171-2023-1 – Amendement le Règlement 171-2023 – Tarification des activités et services en loisir – Dépôt du projet
11. Règlement d'emprunt 222 – Réfection des rues Saint-Pierre Sud et Martel – Avis de motion
12. Règlement d'emprunt 222 – Réfection des rues Saint-Pierre Sud et Martel – Dépôt du projet
13. Dossier 705-22-021501-224 – Transaction et quittance – Autorisation
14. Résolution 22-681 – Commissions et comités de la Ville de Joliette – Amendement
15. Résolution 24-179 – Fêtes O'Parc 2024 – Amendement
16. Résolution 22-618 – Société québécoise d'information juridique – Mise à jour – Abrogation
17. Centre de services scolaire des Samares – Planification des besoins d'espace – **Retiré**
18. Liste des comptes à payer du 17 au 30 avril 2024 – Approbation
19. Résolution 23-700 – Fonds de roulement – Amendement
20. Demande de transfert de montants prévus au programme quinquennal d'immobilisation – Autorisation
21. Mesure disciplinaire – Entérinement

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

22. Soumission numéro AP24-039 – Travaux d'entretien au poste Alpha – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

23. Fête du nautisme – Autorisation
24. Parc Saint-Jean-Baptiste – Travaux d'optimisation des infrastructures de baseball – Autorisation
25. Tournoi de soccer – Club de soccer Lanaudière-Nord – Autorisation
26. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
27. Divers
27. a) Embauche d'un émondeur – Service d'Hydro-Joliette
27. b) Embauche d'une agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

13-05-2024

27. c) Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette – Passeport pour ma réussite – Utilisation de l'espace public – Autorisation
28. Dépôt de rapports
29. Date et heure de la prochaine assemblée
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-267 – SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2024 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 29 avril 2024 ainsi que de la séance extraordinaire du 6 mai 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-268 – DÉROGATION MINEURE – 278, RUE YOLAND-GUÉRARD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-04-07 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale présentant une marge latérale sud-est de 2 mètres (6,56 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds) et des marges latérales totales de 3,82 mètres (12,53 pieds) au lieu de 6 mètres (19,68 pieds) aux motifs que :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

13-05-2024

- Les coûts liés à la réalisation d'un projet conforme aux règlements d'urbanisme ne constituent pas un préjudice grave au sens de la loi;
- Le refus de la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du demandeur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**24-269 – DÉROGATION MINEURE – 1505, BOULEVARD
FIRESTONE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-04-08 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1505, boulevard Firestone, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale localisée sur un mur latéral donnant sur la route 131 et présentant une superficie totale de 21 mètres carrés (226,04 pieds carrés) au lieu de 12 mètres carrés (129,17 pieds carrés).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

24-270 – DÉROGATION MINEURE – 42 À 46, RUE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-04-09 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser la rénovation d'un immeuble dérogatoire au niveau de son implantation aux motifs que :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

13-05-2024

- L'immeuble a perdu plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation depuis l'incendie et qu'en conséquence le demandeur est dans l'obligation de démolir entièrement le bâtiment et de reconstruire un bâtiment conforme à la réglementation d'urbanisme;
- Suite à l'incendie survenu en 2021, l'immeuble n'avait pas perdu plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation, mais que le propriétaire de l'époque a fait preuve de négligence et n'a pas entretenu l'immeuble comme il se doit;
- La construction d'un nouveau triplex est possible en octroyant une dérogation mineure pour le respect des marges latérales et marges latérales totales, ce qui permettrait d'ajouter des cases de stationnement directement sur le lot.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-271 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE AUX NOUVELLES MOBILITÉS – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 22-749 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la réponse favorable du MTMD pour une aide financière de 14 300 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service d'Aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la convention d'aide financière du programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation d'un plan de gestion des déplacements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-272 – RÈGLEMENT 151-2024-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-233 et 24-234, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 avril 2024;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024-2 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

24-273 – RÈGLEMENT 171-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2023 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 171-2023-1 amendant le Règlement 171-2023 relatif à la tarification des activités et services en loisir afin de mettre à jour la définition de « Organisme reconnu ».

10

24-274 – RÈGLEMENT 171-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2023 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 171-2023-1 amendant le Règlement 171-2023 relatif à la tarification des activités et services en loisir afin de mettre à jour la définition de « Organisme reconnu », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-275 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 222 – RÉFECTION DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 222 décrétant l'exécution de travaux de réfection sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 194 310 \$.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs et la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel
Portée :	Tout le territoire
Coût :	14 194 310 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

12

24-276 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 222 – RÉFECTION DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 222 décrétant l'exécution de travaux de réfection sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 194 310 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-277 – DOSSIER 705-22-021501-224 – TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la requête portant le numéro 705-22-021501-224;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement intervenues entre les parties et que ces dernières acceptent de s'entendre à l'amiable, sans aucune admission;

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction et quittance relative au dossier 705-22-021501-224.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

14

24-278 – RÉSOLUTION 22-681 – COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 22-650 nommant les membres et représentants des commissions et comités de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT la résolution 22-681 amendant la résolution 22-650;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AMENDER la résolution 22-650 afin de retirer, sous la rubrique MRC, les comités suivants :

- Comité ruralité;
- Comité transport et TAJM;
- Comité de suivi d'infirmière en milieu rural;
- Centre régional d'archives de Lanaudière.

D'AMENDER la résolution 22-650 afin de changer, sous la rubrique MRC, le comité « SQ » pour « Comité de la sécurité publique de la MRC de Joliette » et nommant M. Pierre-Luc Bellerose à titre de président.

D'AMENDER la résolution 22-681 afin de remplacer, dans la liste des membres du Comité culturel, les membres ci-dessous par les suivants :

M. François Pépin	pour :	Mme Solie Masse
M. Marc-André Derome	pour :	Mme Sonia Hénault
Mme Solie Masse	pour :	Mme Amélie Huneault
Mme Marie-Josée Hardy	pour :	Mme Noémie Laplante

D'AMENDER la résolution 22-681 afin de remplacer, dans la liste des membres du Comité consultatif d'urbanisme et du Conseil local du patrimoine, le nom de Mme Andrée St-Georges par le nom M. Paul Marchand.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-279 – RÉSOLUTION 24-179 – FÊTES O'PARC 2024 – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-179 afin de remplacer le 1^{er} paragraphe par le suivant :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

« **CONSIDÉRANT QUE** le programme des Fêtes O'Parc permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une aide financière pouvant atteindre 2 000 \$ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familial; »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**24-280 - RÉOLUTION 22-618 - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
D'INFORMATION JURIDIQUE - MISE À JOUR - ABROGATION**

CONSIDÉRANT l'entente concernant la communication des données des plunitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) signée en 2006;

CONSIDÉRANT la résolution 22-618 autorisant la directrice adjointe de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette à signer les documents relatifs à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice adjointe a été aboli;

CONSIDÉRANT QUE Me Vicky Jean a été nommé au poste de directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire parvenir une annexe 6 pour mettre à jour les personnes désignées pour l'accès aux données des plunitifs de la SOQUIJ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette à signer les documents relatifs à l'entente concernant la communication des données des plunitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de SOQUIJ.

D'ABROGER la résolution 22-618.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES -
PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE**

Ce point est retiré.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

18

**24-281 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 17 AU 30 AVRIL 2024
– APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 697 671,07 \$ pour la période du 17 au 30 avril 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 17 au 30 avril 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 17 au 30 avril 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 630 776,35 \$
b. Liste des chèques :	172 315,92 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	635 304,36 \$
Total	2 438 396,63 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**24-282 – RÉOLUTION 23-700 – FONDS DE ROULEMENT –
AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-700 autorisait l'attribution d'un contrat pour l'achat d'une solution de cybersécurité et qui précisait que le coût net, soit 43 903,86 \$, serait financé par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas un projet en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AMENDER la résolution 23-700 afin d'annuler le mode de financement de cette dépense provenant du fonds de roulement et ce, rétroactivement au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

20

24-283 – DEMANDE DE TRANSFERT DE MONTANTS PRÉVUS AU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE deux projets auxquels des fonds étaient prévus à même le Fonds de roulement ne seront pas exécutés cette année, soit la modernisation d'un feu de circulation sur le boulevard Firestone, au montant de 132 000 \$, et la mise en place de compteurs interruptibles, au montant de 146 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet Alice-Vessot relativement à l'alimentation et l'éclairage de rues sera devancé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet Alice-Vessot à même le Fonds de roulement pour un montant de 278 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-284 – MESURE DISCIPLINAIRE – ENTÉRINEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER la suspension sans solde de l'employé numéro 003051023 pour une période de trois jours de travail, soit les 8, 10 et 13 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-285 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-039 – TRAVAUX D'ENTRETIEN AU POSTE ALPHA – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux d'entretien de transformateurs de puissance ainsi que de transformateurs de malt au poste Alpha a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 6 mai 2024;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

ENTREPRISES	OPTION 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION 3 PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION 4 PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
					OUI	NON
1 DUAL- Électrotech inc.	157 844,13 \$	158 220,97 \$	208 628,06 \$	209 004,90 \$		X
2 Supra Énergie inc.	186 155,00 \$	187 130,00 \$	254 270,00 \$	255 245,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-039, le contrat pour des travaux d'entretien au poste Alpha, selon l'option 4, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Supra Énergie inc.** », au montant de **255 245,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-286 – FÊTE DU NAUTISME – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la 12^e édition de la fête du nautisme de Nautisme Québec, qui se déroulera les 6 et 7 juillet prochains, laquelle vise à démontrer que la pratique des sports nautiques est accessible;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire faire découvrir toutes les possibilités du parc Louis-Querbes et faire découvrir la rivière L'Assomption aux citoyennes et citoyens de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la tenue de la « Fête du nautisme » au parc Louis-Querbes le 6 juillet 2024 en offrant la gratuité aux citoyennes et citoyens de la ville de Joliette pour la location d'embarcations, et ce, sur preuve de résidence et réservation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-287 – PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE – TRAVAUX D'OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES DE BASEBALL – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

13-05-2024

D'AUTORISER l'installation d'un filet protecteur aux terrains de baseball du parc Saint-Jean-Baptiste pour un montant de 48 000 \$ financé par le Fonds de roulement.

Le coût net du projet sera d'un montant de 48 000 \$, les travaux d'optimisation des infrastructures du parc (filet protecteur) seront financés par le Fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 16 000 \$ puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**24-288 – TOURNOI DE SOCCER – CLUB DE SOCCER
LANAUDIÈRE-NORD – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du Club de soccer Lanaudière-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'un tournoi de soccer par le Club de soccer Lanaudière-Nord aux parcs Arthur-Robillard et Louis-Querbes et au terrain synthétique de l'école Barthélemy-Joliette le 5 juillet de 15 h 30 à 23 h, le 6 juillet de 7 h à 23 h et le 7 juillet de 7 h à 17 h.

D'AUTORISER le prêt d'équipement, l'accès à l'eau et à l'électricité, le tout conditionnellement à la disponibilité des ressources, la diffusion de musique et d'animation et l'installation de chapiteaux sans ancrage directement au sol.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**24-289 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES –
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin : 100 \$.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

13-05-2024

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Auberge du cœur Roland-Gauvreau – Pavillon pour Elle – Soirée bénéfique des marraines – 22 mai 2024 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

DIVERS

27 a)

24-290 – EMBAUCHE D'UN ÉMONDEUR – SERVICE D'HYDRO-JOLIETTE

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'émondeur et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Alexis Litalien St-Denis au poste d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 27 mai 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 10 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 b)

24-291 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de service aux citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Caroline Demers au poste d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 3 juin 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 c)

24-292 – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE – PASSEPORT POUR MA RÉUSSITE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

Monsieur le maire se retire des débats et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT la demande du Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette à tenir un pique-nique dans le cadre du projet « Passeport pour ma réussite » qui aura lieu au parc Louis-Querbes, devant le pavillon Gilles-Beaudry, le 25 mai 2024 de 11 h à 14 h.

D'AUTORISER le prêt de d'équipement, l'accès à l'électricité ainsi qu'à la Lucarne.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

28

24-293 – DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 13 mai 2024;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2024;
- Rapport annuel 2023 sur l'application du règlement 170-2021 sur la gestion contractuelle.

29

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 27 mai 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

30

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

31

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 30.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier